



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Cérémonie de remise des prix **NON AU HARCÈLEMENT**

Mardi 3 juin 2025
Dossier de presse



CONTACT PRESSE

Cellule communication
Cabinet de la rectrice

05 55 11 40 17 – 05 55 11 43 56

ce.communication@ac-limoges.fr

SERVICE ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Juliette Lallemant-Palade, responsable académique

Anne Lemasson, responsable départementale en Corrèze

Laetitia Breton, responsable départementale en Creuse

Carole Caniglia, responsable départementale en Haute-Vienne

05 55 11 43 95

stopharcelement@ac-limoges.fr

SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, UN ENGAGEMENT EN CONSTANTE PROGRESSION	4
Une mobilisation continue et renforcée depuis 2011	4
Un pilotage structuré et renforcé avec le dispositif PHARe	4
Une stratégie fondée sur la prévention et l'éducation dès le plus jeune âge	6
Une action de terrain renforcée par un réseau solide	6
Un accompagnement des familles	6
12^e ÉDITION DU PRIX ACADÉMIQUE « NON AU HARCÈLEMENT »	7
Palmarès académique du prix « Non au harcèlement » 2025	7
Jury académique	7
LAURÉATS ACADÉMIQUES	10
Catégorie affiche « Non au harcèlement », école	10
Catégorie affiche « Non au harcèlement », collège et Coup de cœur académique	10
Catégorie affiche « Non au harcèlement », lycée	10
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » école	11
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » collège	11
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » lycée	11
Catégorie « Vidéo prévention du cyberharcèlement »	12
Catégorie « Inclusion »	12
Catégorie « Prévention du harcèlement sexiste et sexuel »	12
LES PARTENAIRES DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »	13
MAE	13
Google/Youtube	13
M6 publicité	14
Le 3018	14

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, UN ENGAGEMENT EN CONSTANTE PROGRESSION

Une mobilisation continue et renforcée depuis 2011

Dès 2011, les **Assises nationales sur le harcèlement à l'école** ont posé les bases d'une prise de conscience menant à une politique publique engagée pour lutter contre le fléau que représente le harcèlement.

Depuis 2018, plusieurs lois structurent et soutiennent l'action éducative de lutte contre le harcèlement. La [loi de 2019 pour une école de la confiance](#) pose un cadre : elle interdit l'usage du téléphone portable à l'école et au collège, renforce le contrôle parental pour les accès à internet, et fixe le droit à une scolarité sans harcèlement. La [loi du 2 mars 2022](#) crée quant à elle le **délit de harcèlement scolaire**. Ces différentes mesures et les campagnes de prévention visent à accompagner toujours plus efficacement les jeunes confrontés au harcèlement.

Parce que le harcèlement dépasse désormais le cadre scolaire, la mobilisation est devenue globale au cours de ces dernières années. [Le plan interministériel lancé en septembre 2023 à l'initiative d'Élisabeth Borne](#), alors Première ministre, concrétise une prise de conscience collective : la lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous. Tous les ministères ont ainsi été mobilisés en appui de l'Éducation nationale afin que le combat soit mené, ensemble.

L'objectif fixé est clair : **pour offrir une meilleure prévention et une meilleure détection, l'action de chacun est nécessaire** (forces de l'ordre, magistrats, soignants, collectivités, acteurs associatifs, plateformes, etc.). Ce plan inédit s'inscrit dans la volonté constante d'offrir une meilleure protection aux victimes et de leur apporter des solutions concrètes.

Un pilotage structuré et renforcé avec le dispositif pHARe

Expérimenté à partir de 2019, le dispositif pHARe est obligatoire dans l'ensemble des écoles et des collèges publics depuis 2021 et s'est généralisé aux lycées publics depuis 2023. Il dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un **plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers** :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
2. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves ;
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
4. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ;
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté.

Depuis novembre 2023, un **baromètre du harcèlement en milieu scolaire** est élaboré chaque année. Construit à partir d'un questionnaire d'auto-évaluation rempli par les élèves du CE2 à la terminale, il permet une connaissance fine et objectivée des situations. La première enquête a montré qu'en moyenne plus d'un élève par classe est victime de harcèlement. Les résultats nationaux, analysés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), ont permis d'orienter l'action vers le premier degré, plus vulnérable (19% d'élèves sont identifiés dans une situation à risque en 2023-2024).

2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation** « Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux** ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations et autoformations** organisées par l'académie pour l'ensemble des personnels
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

LE LABEL pHARe

89 % des établissements de l'académie labellisés « pHARe »

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 89 % des écoles, collèges et lycées de l'académie ont obtenu la labellisation pHARe.

Le label pHARe vise à récompenser et valoriser l'engagement des équipes éducatives et des élèves en faveur de la lutte contre le harcèlement.

Un niveau de labellisation est attribué à chacun des dossiers retenus en fonction de l'ampleur des actions menées :

- le niveau 1 « engagé » correspond au premier niveau d'engagement ;
- le niveau 2 « confirmé » correspond à un niveau intermédiaire ;
- le niveau 3 « expert » correspond au plus haut niveau d'engagement.

Une stratégie fondée sur la prévention et l'éducation dès le plus jeune âge

Après une phase d'expérimentation dans plus de 1 200 écoles, **les cours d'empathie ont été généralisés dans le premier degré depuis la rentrée de septembre 2024**. Ils s'appuient sur des méthodes pédagogiques éprouvées et visent à développer dès le plus jeune âge, les compétences psychosociales des élèves (écoute, respect de l'autre, communication constructive) pour prévenir durablement les violences scolaires. Ces cours participent à instaurer un **climat relationnel positif** dans les écoles et à former les citoyens de demain, en leur donnant des clés pour gérer leurs émotions, par exemple.

Ils marquent ainsi une nouvelle étape dans la politique de prévention, en misant sur l'acquisition de compétences fondamentales pour le bien vivre ensemble. Leur mise en œuvre repose sur un kit pédagogique complet et une animation adaptée à chaque âge. Ce nouveau levier vient renforcer les outils déjà mis à disposition des personnels et des équipes éducatives pour agir efficacement et durablement dans la prévention des situations de harcèlement.

À l'occasion des Assises de la santé scolaire, qui se sont tenues à Paris le 14 mai dernier, la ministre d'État Elisabeth Borne a annoncé un renforcement autour des compétences psychosociales pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves, en les intégrant dès la rentrée 2026 au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de la maternelle à la 3^e.

Une action de terrain renforcée par un réseau solide

Depuis la rentrée de septembre 2024, le service académique de lutte contre le harcèlement de l'académie de Limoges est composé de **quatre personnes dédiées, à temps plein, à la lutte contre le harcèlement** : une responsable académique et trois responsables départementales.

Par ailleurs, chaque collège et chaque lycée de l'académie a désormais identifié au moins un coordinateur pour appuyer les chefs d'établissement dans le traitement des situations, leur suivi et la mise en œuvre des plans de prévention. Ces acteurs, tous formés et accompagnés, constituent une force de proximité précieuse pour garantir une réponse rapide et adaptée à chaque signalement. Le lien avec les familles, les partenaires extérieurs, les services sociaux et de santé, mais aussi les forces de sécurité, permet, au quotidien, un accompagnement global et cohérent.

Un accompagnement des familles

Enfin, depuis novembre 2024, une **plateforme en ligne « Non au harcèlement – des clés pour les familles »** est ouverte pour les parents d'élèves de la maternelle au lycée afin de les aider à mieux comprendre, repérer et prévenir les situations de harcèlement. Gratuite et sans inscription, cette formation conçue par le centre national d'enseignement à distance (CNED) avec l'expertise de la direction générale de l'enseignement scolaire, se compose de **quatre modules de 15 minutes**, avec des vidéos d'experts, des témoignages, des activités interactives et une fiche synthèse téléchargeable.

Ce parcours permet d'acquérir les repères essentiels pour identifier les signaux faibles, connaître le cadre légal et comprendre les dispositifs mis en place. En donnant aux familles les moyens d'agir, **cette plateforme complète les actions de sensibilisation menées dans les écoles et établissements scolaires et renforce la dynamique de prévention du harcèlement**.



12^e ÉDITION DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Pour sa 12^e édition, le **prix « Non au harcèlement »** (NAH), organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec la MAE, a pour objectif de **donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires** pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement. Les participants sont invités à **produire une affiche ou une vidéo** qui servira de support de communication et de prévention dans leur établissement.

L'objectif de ce prix est double pour les jeunes : leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension du harcèlement, de ses mécanismes et conséquences et les rendre pleinement acteurs de la prévention en initiant des actions auprès de leurs camarades.

Palmarès académique du prix « Non au harcèlement » 2025

Affiche « Non au harcèlement »

- Catégorie école : école élémentaire de Saint-Julien-le-Vendômois (19)
- Catégorie collège : collège Pierre Robert du Dorat (87)
- Catégorie lycée : lycée professionnel Marcel Pagnol de Limoges (87)

Vidéo « Non au harcèlement »

- Catégorie école : école élémentaire Thomas Pesquet de Verneuil-sur-Vienne (87)
- Catégorie collège : collège Paul Langevin de Saint-Junien (87)
- Catégorie lycée : lycée Pierre Caraminot d'Égletons (19)

Prix « Vidéo prévention du cyberharcèlement »

- Collège Pierre de Ronsard de Limoges (87)

Prix « Inclusion »

- Lycée George Sand du Dorat (87)

Prix « Prévention du harcèlement sexiste et sexuel »

- Lycée Pierre Bourdan de Guéret (23)

Coup de cœur académique

- Collège Pierre Robert du Dorat (87).

Les lauréats du prix « coup de cœur académique » remportent un chèque de 1000€, remis par Bruno Ribière, président de la MAE 87. Cela leur permettra de mettre en œuvre leur projet de lutte contre le harcèlement au sein de leur établissement.

L'ensemble des lauréats académiques se verront également remettre des porte-clés fabriqués par des **élèves et enseignants du lycée Turgot de Limoges**. Le porte-clés représente un phare stylisé, symbole de guide et de soutien dans la lutte contre le harcèlement. Ce design vise à encourager et à célébrer l'engagement des jeunes contre ce fléau.



Jury académique

Le jury académique s'est réuni le jeudi 20 février dernier. Il est composé d'élus du CAVL (conseil académique de la vie lycéenne), de membres des services jeunesse et sport des 3 départements, de conseillers techniques auprès de la rectrice, des trois responsables départementales du service académique de lutte contre le harcèlement ainsi que de M. Ribière, représentant de la MAE.

3 BONNES RAISONS DE CONCOURIR

1

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

En permettant aux élèves
de **comprendre** comment
il se déploie et quelles peuvent
être ses conséquences

2

ENGAGER UN TRAVAIL COOPÉRATIF

En favorisant l'émergence
d'un **esprit de groupe**

3

ENRICHIR LE PARCOURS CITOYEN des élèves



Le prix Non au harcèlement est l'un
des trois temps forts du programme Phare.
La participation est prise en compte
dans la **LABELLISATION PHARE**.



COMMENT ÇA MARCHE ?

UN JURY ACADÉMIQUE :

- remet un **prix « coup de cœur académique »** d'une valeur de 1 000 euros, financé par la MAE ;
- sélectionne les lauréats pour la phase nationale.

UN JURY NATIONAL, DEUX JURYS D'ÉLÈVES (1^{er} ET 2^d DEGRÉS) ET UN JURY DE PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION

remettent plusieurs prix d'une valeur de 1 000 à 2 000 euros, financés par la MAE, parmi lesquels :

- **Meilleure affiche de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Meilleure vidéo de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « prévention du cyberharcèlement »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « inclusion »**, affiche et vidéo, toutes classes confondues, pour travailler sur les faits de harcèlement dont sont victimes des élèves à besoins éducatifs particuliers.



**Les primes sont destinées à FINANCER
LE PROJET DE PRÉVENTION de l'école
ou de l'établissement.**

LAURÉATS ACADÉMIQUES

Catégorie Affiche « Non au harcèlement », école

→ École élémentaire, Saint-Julien-le-Vendômois (19)

Dans le cadre du programme d'éducation morale et civique (EMC), les élèves des cycles 2 et 3 se sont exprimés sur le thème du harcèlement scolaire à travers un travail qui s'est déroulé en plusieurs phases :

- débat en classe autour du thème du harcèlement ;
- études de cas à l'aide de supports pédagogiques ;
- travail en groupes autour du slogan puis vote en classe ;
- création de l'affiche.

L'école a fait le choix d'une mise en scène sur le thème de la mer car les élèves ont participé au projet Vendée Globe 2025 et vont partir en classe de mer en fin d'année scolaire. La réalisation de cette affiche a donc été l'occasion de créer du lien entre les différents projets menés tout au long de l'année au sein de cette école.



Catégorie Affiche « Non au harcèlement », collège et Coup de cœur académique

→ Collège Pierre Robert, Le Dorat

Les élèves ont travaillé sur la définition du harcèlement avant d'effectuer la mise en image de ses caractéristiques, de ses conséquences et des solutions pour lutter contre ce fléau.

Les collégiens ont dessiné sur toile avec de la peinture acrylique et de l'encre et ont laissé libre cours à leur créativité à travers les couleurs et les dessins.

Cette œuvre vise à montrer que les actes ont des conséquences, tant négatives que positives, et que c'est grâce à la bienveillance, à l'empathie et à la solidarité que le collectif se porte mieux.

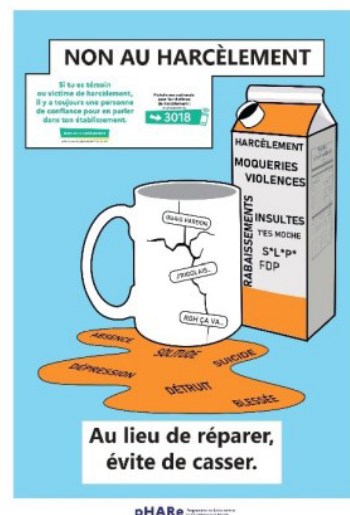


Catégorie Affiche « Non au harcèlement », lycée

→ Lycée Marcel Pagnol, Limoges

Ce projet transversal a impliqué les professeurs de diverses disciplines : lettres-histoire, documentaliste et arts appliqués. Elles ont accompagné les élèves de terminales Bac Pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA) dans leur réflexion sur l'empathie, la bienveillance et le phénomène de harcèlement scolaire. Plusieurs affiches ont été imaginées avec l'appui de l'association l'École du crayon de bois. Après un vote collectif, une seule affiche a été sélectionnée pour représenter l'établissement au concours NAH.

À l'ère des réseaux sociaux, les élèves ont saisi l'importance du numérique et ont également suggéré de réaliser une publication de sensibilisation sur Instagram. Dans ce cadre, ils ont pris contact avec les ambassadeurs pHARE de l'établissement, afin de réfléchir ensemble aux modalités de diffusion de ce support de communication et de prévention.



Catégorie vidéo « Non au harcèlement », école

→ École élémentaire Thomas Pesquet, Verneuil-sur-Vienne

Un travail commun a été mené par les classes de CE1 et CM2 de l'école Thomas Pesquet :

- écriture des scénarios dans les différents lieux de l'école ;
- travail sur les émotions et tournage avec les élèves-acteurs après un temps dédié aux répétitions ;
- travail sur l'expression orale et enregistrement des « voix » ;
- réalisation des bruits de fonds.



Catégorie vidéo « Non au harcèlement », collège

→ Collège Paul Langevin, Saint-Junien

Cette année, le collège Paul Langevin a mis en place un partenariat avec le conseil municipal des jeunes de Saint-Victurnien afin de créer une liaison entre l'école primaire de cette commune et le collège de rattachement. Ce projet a donc été mené par les élèves de CM2 de l'école primaire de Saint-Victurnien et les collégiens de Saint-Junien.

Catégorie vidéo « Non au harcèlement », lycée

→ Lycée Pierre Caraminot, Égletons

Ce projet vidéo a été réalisé au cours de quatre séances, à l'internat du lycée Pierre Caraminot. Les élèves ont été initiés aux problématiques du harcèlement en milieu scolaire grâce à un temps d'échange autour du harcèlement, encadré par les deux assistants d'éducation (AED) responsables du projet.

L'idée du script s'est imposée aux élèves comme une évidence : la liberté de se vêtir comme on le souhaite, d'être soi-même et de se sentir en sécurité. À partir de cette idée, le groupe a décidé d'opposer deux situations, l'une bienveillante et l'autre malveillante. L'objectif de cette opposition est de mettre en exergue les choix qui se présentent aux témoins de situations de harcèlement : fermer les yeux et laisser faire ou agir et apporter son soutien à la victime/aux victimes.

Lors de la deuxième séance, les élèves se sont consacrés à la réalisation du story-board, du script, ainsi qu'à la répartition des rôles. La troisième séance a été dédiée au tournage et réalisée à l'aide d'un smartphone. Enfin, la quatrième séance a porté sur le montage, effectué par l'un des AED avec l'aide de deux élèves.



Catégorie « Vidéo prévention du cyberharcèlement »

→ Collège Pierre de Ronsard, Limoges

Cette année, les élèves du collège Pierre Robert ont souhaité orienter le projet sur les familles et l'importance de leur soutien et de leur accompagnement en cas de changement de comportement chez leur enfant. En effet, lors des séances NAH, il est ressorti qu'une grande majorité des élèves affirment être incapables de parler à leurs parents en cas de harcèlement.

Les ambassadeurs pHARe ont donc voulu interpeller les familles avec leur vidéo qui délivre le message suivant : « Je suis là, regarde-moi, j'ai peur... ».



Catégorie « Inclusion »

→ Lycée George Sand, Le Dorat

Le lycée George Sand participe au prix NAH dans le but de sensibiliser les élèves en classe de terminale CAP agent accompagnant au grand âge (AAGA), qui accueille des élèves en situation de handicap, à l'inclusion et à l'égalité des droits. Dans un premier temps, les élèves ont étudié le tableau « La Liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix en cours d'histoire-géographie.

Dans un second temps, les élèves ont travaillé à la conception de leur tableau en mettant en évidence l'égalité et la liberté. Les élèves ont mis en scène leurs idées dans un cours de pratique professionnelle afin de délivrer le message suivant : chaque élève a le droit d'étudier avec les mêmes chances que les autres sans être mis à l'écart et sans subir de discrimination.



Catégorie « Prévention du harcèlement sexiste et sexuel »

→ Lycée Pierre Bourdan, Guéret

Le concours NAH a suscité un grand intérêt chez les ambassadeurs pHARe du lycée Pierre Bourdan. Différents regroupements informatifs ont été organisés et ont permis d'accompagner la progression des réflexions des élèves pour la création d'affiches de sensibilisation. Au total, trois affiches ont été réalisées. Le choix de la production sélectionnée pour représenter l'établissement au concours NAH a été opéré par un jury composé des membres de l'équipe ressource et de l'équipe de direction.



Retrouvez les vidéos lauréates sur la chaîne
Dailymotion de l'académie de Limoges :



LES PARTENAIRES DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »



MAE

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est la mutuelle d'assurance solidaire Numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de Prévention et son réseau de militants interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Autant de sujets abordés pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Les actions mises en place par l'équipe Prévention, au sein d'un établissement scolaire, répondent à une démarche globale et continue de sensibilisation. L'objectif étant que toutes les classes d'un même niveau bénéficient de ces actions de prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains et les apprentissages au sein de l'école, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix « Non au harcèlement ». Tous les ans, elle récompense à hauteur de 1000€ chacun des 30 « Coups de cœur académiques » et attribue également la somme de 2000€ à chacun des 12 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par le président de la MAE ou son représentant. Enfin, elle verse 1000€ supplémentaires aux deux productions qui remportent le prix des écoliers et le prix des élèves ambassadeurs. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire. En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement à caractère sexiste, sexuel ou homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{re} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner, qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.



Google/YouTube

L'approche de YouTube quant à la protection des utilisateurs repose sur des solutions technologiques, des conseils aux familles, créatrices et créateurs de contenu, que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne, mais également sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'Internet.

Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne « Non au harcèlement » depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo.

M6 Publicité



M6 Publicité est la régie publicitaire du Groupe M6. La réalisation de la campagne du ministère contre le harcèlement à l'école est confiée à M6 Unlimited, agence créative intégrée de M6 Publicité.

Avec cette campagne, M6 Publicité et le Groupe M6 prennent part dans la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école. L'objectif est de toucher tous les collégiens et lycéens et de faire appel à la mobilisation de chacun pour un climat scolaire apaisé et serein, en renforçant l'information, la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Le 3018

Le 3018 est le numéro national unique pour les questions de harcèlement et de cyberviolences, pour les jeunes, les parents et les professionnels. Ce dispositif propose une écoute bienveillante, un accompagnement psychologique et juridique spécialisé.

Il permet aussi de faire retirer rapidement les contenus et comptes préjudiciables aux mineurs : en tant que premier signaleur de confiance officiellement désigné par l'Arcom dans le cadre du Digital Services Act (DSA), le 3018 bénéficie d'un canal prioritaire auprès des plateformes numériques pour accélérer la suppression des comptes et contenus préjudiciables aux mineurs.

Le 3018 est opéré par e-Enfance, association reconnue d'utilité publique de protection de l'Enfance sur Internet depuis 20 ans.

L'équipe du 3018 est composée d'écouteurs professionnels : psychologues, juristes, experts du numérique et du champ social, tous formés aux problématiques spécifiques rencontrées par les jeunes. En 2024, plus de 160 000 sollicitations ont été reçues par le 3018, avec une moyenne actuelle de 500 contacts par jour.



3018

Harcèlement
Violences numériques
Prévenir - Intervenir

App tchat

7j/7 de 9h à 23h
Anonyme, gratuit, confidentiel

opéré par l'Association
e-enfance 3018



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 novembre 2025

Journée nationale de lutte contre le harcèlement

Ensemble,
mobilisons-nous.

NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

Numéro d'appel national

➔ **3018**



Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement

Service et appel gratuits

www.ac-limoges.fr

NON AU HARCÈLEMENT